

PADD

Projet d'aménagement et
de développement durable

« Aujourd'hui, construisons notre territoire pour demain »

Le SCOT, un outil politique pour construire nos territoires.

« Le SCOT est un outil d'aménagement efficace et souple. Prescriptible, mais facilement adaptable aux volontés politiques. Il permet, à partir d'un diagnostic commun et de réponses sectorielles de bâtir un vrai projet transversal, cohérent, équilibré : un vrai projet politique pour un territoire. C'est pour cela, et parce que cet outil répond à un besoin fortement ressenti, après deux décennies de décentralisation, d'organiser le territoire local dans un projet politique cohérent, que près de 200 SCOT sont à ce jour en cours d'élaboration en France.

Le SCOT est aussi un outil politique qui questionne nos territoires sur leur devenir : quel est le territoire « pertinent » pour construire nos intercommunalités ?

La recherche du « bassin de vie » pertinent n'est pas seulement une question géographique, car en fonction des regards et des thématiques les périmètres sont multiples ; c'est avant tout un problème politique ; celui de transformer un « bassin de vie » en « bassin d'envie » : l'envie de travailler ensemble, de construire un territoire fort et cohérent, d'écrire un projet partagé, solidaire, nécessaire à notre avenir.

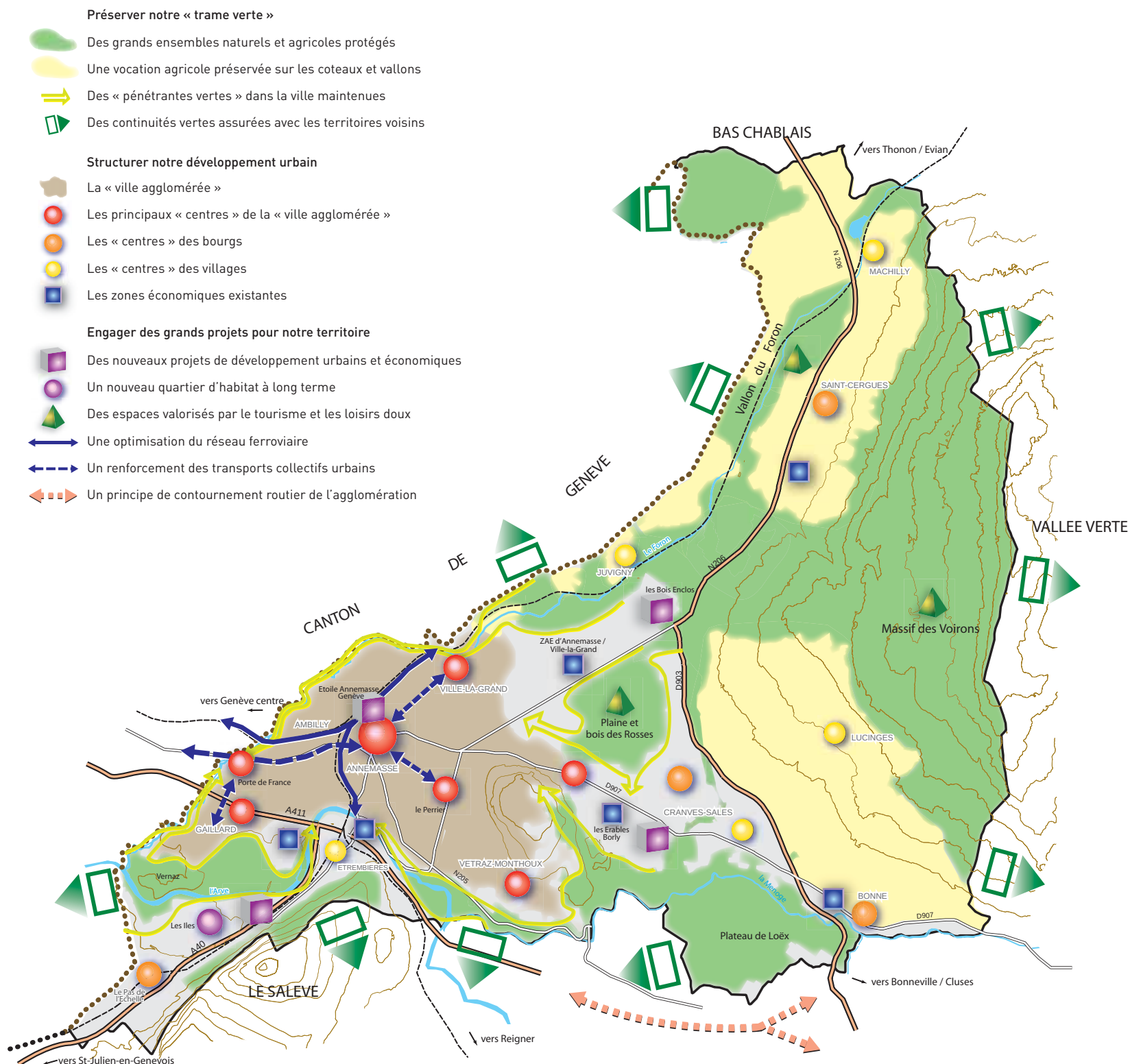
C'est en ce sens que nous avons voulu, par ce Projet d'aménagement et de développement durable, construire un projet de nature politique et stratégique qui permette, entre l'échelon local de la commune, base de la démocratie, et l'échelon « global » de la métropole franco-genevoise, de contribuer à construire nos intercommunalités locales.

Cette ambition se décline en trois axes, présentant, de façon transversale, les grands enjeux de notre projet de territoire sur le long terme.

Nous avons ainsi voulu écrire nos solidarités communes dans un projet fort, cohérent et équilibré, pour aujourd'hui construire notre territoire de demain. »

Jean-Pierre Bordet
Président du SEGH

Carte de synthèse illustrant les grands équilibres du SCOT



Préserver et valoriser notre cadre de vie

AXE 1

Afin de garantir aux générations futures un cadre de vie de qualité, et permettre ainsi à notre territoire de rester attractif, nous voulons que notre projet politique réponde aux exigences d'un véritable développement durable*. D'où notre volonté de préserver la qualité des milieux naturels, de garantir un avenir à l'agriculture sur notre territoire et de favoriser un usage plus économe de nos ressources naturelles.

Cette volonté nous conduit à adopter un mode d'urbanisation plus économe d'espace et à favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle*.

Toutefois, cette préservation doit nécessairement s'accompagner d'une mise en valeur de notre cadre naturel, agricole et urbain.

Cette politique générale permettra d'améliorer l'image qu'ont les habitants de leur propre territoire, contribuant ainsi à l'émergence d'une identité commune plus forte.

2.1.1

Préserver un cadre naturel et agricole de qualité

Nous mènerons une politique globale de préservation du cadre naturel et agricole, en affirmant la nécessité de maintenir une « grande trame verte » cohérente et structurée sur notre territoire.

Cette « grande trame verte » intègre :

- des grands ensembles à préserver globalement et à valoriser en tant que « poumons » agricoles et/ou naturels du territoire (à titre d'exemple, le Vallon du Foron),
 - les espaces écologiquement les plus sensibles inclus dans ces grands ensembles,
 - les corridors verts qui assurent une connexion entre ces grands ensembles (à titre d'exemple : les bords d'Arve).
- Les espaces à préserver composant cette « grande trame verte » sont identifiés précisément dans le Document d'orientations générales du SCOT.

Nous souhaitons que cette « grande trame verte » participe pleinement à la protection, la structuration et la valorisation d'une trame verte encore plus large à l'échelle de la métropole franco-valdo-genevoise. Ainsi, les principales continuités naturelles et agricoles existantes avec les territoires voisins seront maintenues.

Cette « grande trame verte » trouvera son prolongement dans le tissu urbain via le maintien de pénétrantes vertes (cf. 2.1.4). Notamment, le développement urbain envisagé sur une partie du secteur des Îles, à Étrembières, devra

être concilié avec la volonté de maintenir la cohérence d'ensemble et la continuité de la pénétrante verte formée par l'Arve, qui se prolonge sur le territoire genevois et présente un intérêt régional.

Nous considérons que la préservation de cette « grande trame verte » ne peut être véritablement durable que si nous favorisons, en complément de mesures de protection proprement dites, une gestion pertinente des espaces et ressources qui la composent. Nous soutenons à ce titre les démarches existantes et à venir qui visent à assurer une gestion globale et concertée des massifs montagneux et des cours d'eau (à titre d'exemples, les contrats de Rivière de l'Arve et du Foron, le plan de Gestion du Massif du Salève, etc.).

Cette ambition générale se décline en trois objectifs majeurs :

- permettre aux espaces naturels de conserver durablement leur richesse biologique et d'assurer leurs fonctions dans un écosystème plus large,
- garantir la pérennité et la qualité de notre activité agricole,
- favoriser une gestion plus économe des ressources naturelles (air, eau, forêts...), mais aussi veiller à une prévention systématique des risques.

Maintenir la biodiversité des espaces naturels

Notre politique vise à protéger durablement les espaces naturels, en évitant une préservation uniquement parcellaire et morcelée des espaces les plus sensibles sur le plan écologique, mais en appréhendant au contraire l'écosystème dans lequel ils s'inscrivent de manière globale.

Nous nous fixons donc comme objectif de garantir le maintien de la richesse biologique des espaces naturels à long terme :

- en évitant un développement urbain qui s'effectuerait en continuité immédiate des milieux naturels les plus sensibles écologiquement,
- en permettant la circulation de la faune et la diffusion de la flore par le maintien des corridors biologiques*.

Il convient parallèlement de mettre en place une stratégie globale de gestion des espaces naturels d'intérêt écologique, mais aussi de sensibiliser le public à leur qualité et à leur fragilité. Nous incitons donc à l'ouverture au public des espaces naturels, dans la mesure où cette fréquentation du public reste compatible avec le respect des contraintes écologiques (cf. 2.1.4).

Conserver une activité agricole pérenne et de qualité

Notre volonté est que l'agriculture du territoire puisse continuer à jouer son rôle multifonctionnel : activité de production créatrice d'emplois et de richesses, maintien de la biodiversité, entretien de l'espace, protection et qualification des paysages, participation à l'identité du territoire. Pour assurer durablement l'ensemble de ces fonctions, il est essentiel de maintenir la pérennité économique des activités agricoles.

C'est pourquoi nous donnerons aux exploitants la possibilité de maintenir, voire d'améliorer le niveau de qualité des productions ; qualité qui contribue aujourd'hui à la rentabilité économique de la plupart des exploitations du territoire (exploitations laitières ou viticoles produisant sous label AOC, contraintes de productions pour les exploitations de maraîchage notamment). Cette volonté implique d'inscrire la préservation d'espaces agricoles dans la durée, pour donner une plus grande lisibilité aux exploitants sur l'avenir de l'activité agricole et rendre ainsi possible des investissements à long terme.

Nous affirmons donc une priorité au maintien d'une activité agricole dynamique et pérenne à long terme dans de grands ensembles géographiques (citons, à titre d'exemple, les maraîchages de Vernaz), selon des modalités qui favorisent à la fois le développement de l'activité agricole et l'adaptation des exploitations aux contraintes économiques et réglementaires (à titre d'illustration, nous chercherons à préserver une accessibilité satisfaisante aux parcelles cultivées, de manière à ne pas porter atteinte au bon fonctionnement des exploitations). Ces grands ensembles géographiques sont identifiés précisément dans le Document d'orientations générales du SCOT. La préservation de l'agriculture ne doit cependant pas rendre impossible une densification maîtrisée de certains bourgs* et villages structurés, situés à l'intérieur même de ces ensembles ou à leurs franges (cf. 2.1.2).

Par ailleurs, nous devons chercher à limiter les nuisances éventuellement générées par l'activité agricole (prévention des pollutions, intégration visuelle des constructions agricoles dans les paysages, etc.).

Enfin, notre objectif est également de sensibiliser le public à la qualité des espaces agricoles et au rôle multifonctionnel de l'agriculture. Nous incitons donc à une ouverture maîtrisée au public des espaces agricoles, dans la mesure où elle ne perturbe pas le bon fonctionnement des exploitations (cf. 2.1.4).

Favoriser une gestion économe des ressources et la prévention des risques

Nous soutenons et encourageons les projets favorables à une gestion économe et équilibrée des ressources naturelles (air, eau, forêt...) mais aussi à la prévention des risques naturels et technologiques.

Nos objectifs dans ce domaine sont les suivants :

- Lutter contre la dégradation de la qualité de l'air due en partie à une utilisation massive de la voiture individuelle. Si notre politique des déplacements s'inscrit dans cet objectif (cf. 2.1.3), nous estimons également important de soutenir des démarches plus favorables à la qualité

de l'air dans d'autres domaines (par exemple, le développement de systèmes de chauffage moins polluants).

- Concernant l'eau, nous nous fixons les grands objectifs suivants :
 - éviter les pollutions des sources et nappes phréatiques et en assurer une gestion économe et concertée en partenariat avec les territoires voisins. La qualité et l'usage maîtrisé de notre ressource en eau potable s'avèrent en effet indispensables pour la poursuite de notre développement urbain à long terme,
 - améliorer la qualité des eaux superficielles, nous encourageons notamment une gestion globale et concertée des cours d'eaux (prévention des risques d'inondation et de pollution, entretien et aménagement, mise en valeur sur le plan paysager et identitaire...). Dans le cadre de cet objectif, les possibilités de revalorisation de la Menoge, qui ne bénéficie pas actuellement d'une telle gestion globale et concertée, devront être étudiées, tout comme l'intérêt d'élaborer un SAGE incluant l'Arve et certains de ses affluents,
 - nous souhaitons également optimiser les réseaux d'assainissement collectif et les dispositifs d'assainissement individuel,
 - enfin, nous incitons les communes à favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle, de façon à limiter les impacts de l'urbanisation sur les territoires en aval.
- Affirmer le rôle multifonctionnel de la forêt (rôle écologique et paysager, espace de détente, ressource économique) et notre volonté de favoriser une préservation et une gestion globale des ensembles forestiers cohérents, par exemple sur le massif des Voirons. Le développement d'une démarche bois-énergie au niveau des collectivités pourrait s'avérer judicieuse.
- Mener une réflexion globale sur la problématique de la gestion des déchets à une échelle plus large que notre seul territoire (réduction des déchets à la source, réflexion sur les alternatives possibles à l'incinération pour certains déchets, notamment sur le développement et l'optimisation du tri sélectif pour favoriser le recyclage et la valorisation-matière*, anticipation sur l'augmentation des déchets prévisibles, stockage contrôlé des matériaux inertes, etc.).
- Encourager les actions en faveur de la réduction des dépenses énergétiques, inciter au développement de modes de production d'énergies à partir de matières premières renouvelables et développer les actions d'éducation à l'environnement.

Par ailleurs, nous incitons à une prise en compte systématique des risques naturels et technologiques dans les opérations de constructions et d'aménagements, y compris par une anticipation des nouveaux risques potentiels que pourraient générer ces opérations.

Cela passe notamment par le respect des réglementations en vigueur (exemple : Plans de préventions des risques), par la réduction de l'impact de l'imperméabilisation des sols à l'échelle des micro-bassins versants, ou encore par des actions qui visent à atténuer certains risques naturels ou technologiques.

Pour développer cette politique au quotidien, nous considérons que les expériences des communes ayant déjà engagé des réflexions et actions en faveur de la gestion durable des ressources naturelles (par exemple, démarches du type Agenda 21) doivent être soutenues et généralisées.

2.1.2

Maîtriser et structurer le développement urbain

Nous affirmons notre volonté de répondre de manière concomitante à une double exigence :

- limiter la consommation de l'espace pour préserver les espaces naturels et agricoles,
- répondre aux besoins identifiés en matière de logements dans les dix prochaines années et au-delà (cf. 2.2.2).

Dans ce contexte, privilégier une utilisation plus économe du foncier et organiser le développement de l'urbanisation constituent des impératifs.

Ainsi, notre territoire ne doit pas devenir un espace urbanisé en continu, mais une agglomération¹ structurée, avec un centre fort et des espaces périphériques, le tout marqué par une alternance entre :

- des pôles d'urbanisation* structurés, présentant différents niveaux d'attractivité.
- des espaces « ouverts » (espaces naturels, agricoles, ou espaces publics non bâtis), permettant de marquer des espaces de respiration et des ruptures dans l'urbanisation.

Ces choix en terme d'urbanisation visent aussi à concentrer l'essentiel du développement urbain futur du territoire dans des secteurs desservis par les transports collectifs*, ou qui seront desservis à plus ou moins long terme.

Privilégier une utilisation plus économe du foncier, tout en améliorant la qualité de vie urbaine

Cet effort général d'utilisation plus économe du foncier, devenu incontournable pour assurer un développement réellement durable* dans notre territoire contraint, doit concerner non seulement l'habitat mais aussi les activités économiques. Il constitue l'une de nos priorités majeures.

Il devra nécessairement se traduire par une densité* de l'habitat plus importante dans de nombreux secteurs de notre territoire, en ayant recours à des formes d'habitat plus diversifiées, de l'individuel dense au collectif.

Ces formes d'habitat devront rester compatibles avec les attentes de la population : nous devons proposer de véritables alternatives de qualité à la maison individuelle diffuse, très consommatrice d'espace. Elles devront s'intégrer le plus harmonieusement possible dans leur contexte urbain et paysager, en restant adaptées aux caractéristiques de chaque type de pôle d'urbanisation*. En outre, cela ne peut se concevoir qu'avec une forte qualité du bâti et des logements.

Nous estimons indispensable d'accompagner qualitativement cette densité* de l'habitat plus importante, en recherchant systématiquement à améliorer les conditions de vie en milieu urbain : par exemple, en limitant les nuisances automobiles et en développant les transports collectifs*, en développant un réseau d'espaces publics de qualité (cheminements piétons sécurisés, parcs et jardins publics, places aménagées...), en offrant des activités et équipements de proximité, en organisant des animations, etc.

La constitution d'un réseau d'espaces collectifs structurants* en milieu urbain tel que mentionné dans le

point 2.1.4 est donc l'une des réponses fondamentales à cette exigence.

Rappelons également que notre politique de préservation et de valorisation de la « grande trame verte » du territoire contribuera à la qualité de vie en milieu urbain, en offrant des espaces naturels et agricoles de qualité aux portes de la ville.

À ce titre, nous encourageons chaque commune, dans son PLU et ses projets d'aménagements, à penser l'urbanisation en espaces cohérents, à tous les niveaux (quartiers, hameaux, voire lotissements), en prévoyant notamment la création d'espaces verts et de détente collectifs.

Décliner une armature urbaine* structurée

Nous nous fixons comme priorité de développer l'urbanisation nouvelle à l'intérieur ou en continuité immédiate des pôles d'urbanisation* existants (pôles d'habitat* et pôles spécifiques d'activités*), et à organiser ces pôles selon différents niveaux de densité* et d'attractivité. Ceci afin de ne pas accentuer le phénomène de mitage* et de dispersion urbaine.

Il s'agit donc de promouvoir une armature urbaine* structurée, fondée sur deux grands principes :

La volonté de maîtriser le développement urbain :

- En fixant des limites à l'extension des pôles d'urbanisation pour lutter contre le développement d'un habitat diffus,
- En utilisant autant que possible les disponibilités foncières insérées dans les pôles d'habitat pour la construction de nouveaux logements, mais aussi la réalisation d'espaces publics végétalisés ou minéralisés, d'équipements, de services de proximité, etc...

Nous encourageons donc le processus de renouvellement urbain², à la condition que ce processus contribue à la mixité sociale dans l'habitat et à l'amélioration de la qualité de vie urbaine, conformément aux objectifs énoncés dans le paragraphe précédent.

La volonté d'organiser ce développement urbain :

- En poursuivant un développement urbain plus qualitatif au sein de la ville agglomérée*, principal pôle d'habitat de notre territoire. Pour cela, nous voulons renforcer les centralités urbaines* qui structurent cette ville agglomérée, à savoir :
 - le cœur d'agglomération³, fortement attractif,
 - les autres centralités urbaines au rayonnement plus local : centres historiques de Gaillard et de Ville-la-Grand, secteur de Porte de France/rue de Genève – ce dernier ayant un rôle particulier en matière d'attractivité (cf. 2.3.2) – Chef-lieu de Vétraz-Monthoux, centre du quartier Perrier/Livron,
 - d'autres centres de quartiers.
- En cherchant à renforcer, en dehors de la ville agglomérée, les bourgs* et les villages* qui doivent demeurer des lieux de vie animés :
 - Les bourgs constituent les pôles d'habitat organisés autour des centres historiques de Cranves-Sales, Bonne, Saint-Cergues, et Pas de l'Échelle, et rayonnent au niveau communal, voire intercommunal.
 - Les villages constituent les pôles d'habitat organisés autour des centres historiques de Machilly, Lucinges, Juvigny, Étrembières (Chef-lieu), La Bergue. Ils ont vocation d'une manière générale à rayonner plus localement que les bourgs, même si certains

¹ Ce terme d'agglomération désigne l'ensemble du territoire de la région d'Annemasse et non la seule partie fortement urbanisée (2C2A). En effet, le bassin de vie de la région d'Annemasse, fonctionne dans de nombreux domaines (emploi, commerce, déplacements, équipements...) comme une agglomération fortement intégrée.

² Le renouvellement urbain est considéré ici comme le processus aboutissant à une transformation/une mutation du tissu urbain existant, avec un renouveau de la forme urbaine. Il peut donc s'effectuer par comblement de dents creuses et/ou démolition/reconstruction et/ou réhabilitation.

³ Le cœur d'agglomération est la centralité urbaine la plus dense et la plus rayonnante qui existe au sein du grand pôle de la ville agglomérée. Il correspond au centre-ville d'Annemasse élargi au site du grand projet intercommunal de l'Étoile Annemasse-Genève, c'est-à-dire l'espace situé à l'intérieur et aux franges de la voirie dénommée « péricentrique ». Il s'agit du « cœur » symbolique du territoire couvert par le SCOT.

peuvent devenir plus structurants dans certaines fonctions (à titre d'exemple, le village de Machilly avec son potentiel lié à la Gare).

- En admettant sous certaines conditions un développement limité de certains hameaux.
- En structurant les pôles spécifiques d'activités existants et futurs (cf. 2.2.1).
- En créant à long terme un nouveau quartier d'habitat sur le secteur des îles à Étrembières qui viendra compléter cette armature urbaine.

En parallèle, deux conditions de développement nous paraissent essentielles :

- nous estimons important d'organiser un réseau de déplacements efficace entre ces pôles d'urbanisation, en favorisant autant que possible les transports collectifs* et les modes de déplacements non motorisés* (cf. 2.1.3) ;
- notre armature urbaine intègre la volonté de maintenir des coupures non bâties* entre certains de ces pôles d'urbanisation, constituées d'espaces « ouverts » (naturels, agricoles ou espaces publics non bâtis). Nous estimons en effet ces coupures nécessaires car remplissant une ou plusieurs des fonctions suivantes : corridors biologiques*, espaces de circulation agricole, coupures d'intérêt paysager ou identitaire, espaces de « respiration » et de détente pour les habitants.

2.1.3

Instaurer un système de déplacements efficace et durable

Nous avons l'ambition de mettre en œuvre une politique globale de mobilité sur l'ensemble du territoire, qui contribue à rééquilibrer nos déplacements vers une logique plus favorable à la qualité de vie, dans une logique de développement durable*, tout en permettant de répondre aux besoins de mobilité et d'accessibilité de toutes les populations, (et notamment de celles présentant le plus de difficultés pour se déplacer) aux différentes activités, équipements et espaces de notre territoire.

Cette politique doit s'inscrire de manière cohérente dans l'organisation globale des déplacements définie à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Elle s'appuie sur la volonté de :

- favoriser les déplacements par des modes alternatifs à la voiture individuelle*, notamment pour les flux internes à notre territoire, pour les flux d'échange avec les territoires voisins, et pour les courts trajets ;
- limiter les nuisances induites par le trafic automobile.
- permettre, dans une logique de solidarité, à l'ensemble de nos populations de se déplacer (cf. 2.2.3) ;
- conforter l'attractivité de notre territoire en améliorant les connexions avec les territoires voisins, notamment par les transports collectifs (cf. 2.3.2) ;
- contribuer à modifier la perception de notre territoire en utilisant une organisation différente de nos politiques de mobilité pour jouer sur notre urbanisation et donner une image plus « moderne » et plus « dynamique » de notre territoire. (cf. 2.3.3).

Notre ambition politique en matière de déplacements sera précisée et déclinée dans un Plan de déplacements urbain à l'échelle des douze communes.

Favoriser les déplacements par des modes alternatifs à la voiture individuelle

Nous nous fixons comme objectif d'augmenter la part des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle* dans l'ensemble des déplacements, notamment pour les déplacements internes au territoire du SCOT, les déplacements en échange avec les territoires voisins, et les déplacements sur de courtes distances.

Pour atteindre cet objectif général, nous nous fixons comme priorités :

- De rééquilibrer l'aménagement de l'espace urbain, en faveur des modes alternatifs au transport individuel motorisé. Dans ce cadre, nous souhaitons favoriser des aménagements urbains donnant la priorité aux modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (par exemple sites propres*, aménagement des carrefours...), ce qui permettra d'une part des déplacements en transports collectifs plus rapides, plus compétitifs vis-à-vis de la voiture, et d'autre part, facilitera et sécurisera les déplacements par les modes doux.
- De renforcer l'offre en transports collectifs*, de manière à la rendre plus attractive, grâce à un développement et une meilleure coordination des réseaux, et en privilégiant un développement urbain futur dans les secteurs desservis par les transports collectifs ou qui pourront être desservis à plus ou moins long terme.

Le développement de l'offre en transports collectifs* doit tendre vers une amélioration globale de la desserte : des principaux pôles d'habitat*, et en particulier des centralités urbaines* et des quartiers caractérisés par une forte proportion de logements sociaux ; des principaux pôles spécifiques d'activités*, lieux de pratiques touristiques et de loisirs, et équipements publics.

Ce développement de l'offre en transports collectifs devra être organisé et articulé autour de pôles majeurs, dessinant la trame d'un réseau primaire rayonnant à partir du pôle « cœur d'agglomération-Gare d'Annemasse ».

Ce réseau primaire sera complété par un réseau secondaire pour connecter d'autres pôles au cœur d'agglomération*, pour assurer des liaisons transversales au territoire, et pour desservir d'éventuels parking-relais*.

Dans le cadre de ce réseau secondaire, nous souhaitons permettre ou améliorer à long terme la desserte par les transports collectifs des principaux pôles d'habitat et pôles spécifiques d'activités situés à l'extérieur de la ville agglomérée*. Pour cela, il est essentiel d'augmenter la densité* urbaine dans ces pôles (afin d'augmenter le potentiel d'utilisateurs), d'exploiter au mieux les lignes de transports collectifs interurbains et les lignes ferroviaires, et de saisir dès aujourd'hui les opportunités qui permettront d'accélérer leur desserte par le réseau de transports collectifs urbains.

Pour favoriser l'intermodalité*, les connexions entre les différents réseaux de transport collectifs (transports collectifs urbains, interurbains, réseau ferroviaire et transports genevois) doivent être facilitées, en particulier avec la création d'un pôle d'échanges autour de la gare d'Annemasse. Le développement de lignes de transports collectifs transfrontalières

à fortes fréquences entre Genève et notre territoire, voire au-delà, est à rechercher (à titre d'exemple, le projet CEVA, ou le projet de prolongement du tramway, cf. 2.3.2).

- Enfin, la constitution progressive d'un réseau structuré de liaisons douces*, connecté aux réseaux existants sur Genève et les autres territoires voisins, et cohérent avec les politiques départementales et régionales, est un objectif à décliner au niveau du Plan de déplacements urbains et des Plans locaux d'urbanisme. Des aménagements devront être réalisés en vue d'améliorer la sécurité des personnes qui utilisent ces modes de déplacements non motorisés.

Limiter les nuisances induites par le trafic automobile

Afin d'atteindre les objectifs déclinés précédemment, nous devons organiser notre réseau de voirie et notre politique de stationnement, dans une logique globalement plus dissuasive vis-à-vis de l'utilisation de la voiture, lorsque cela est nécessaire pour faciliter le report vers les transports collectifs et les déplacements doux.

Cela implique notamment :

- d'adapter notre réseau de voirie au contexte urbain, en privilégiant la sécurisation des déplacements sur la fluidité et la vitesse et de mieux l'organiser en le hiérarchisant*.
Ce système permettra également de rendre plus dissuasive la traversée de notre agglomération par des flux de transit.
- de reporter parallèlement, sur des itinéraires de contournement les flux automobiles de transit qui ne font que traverser les pôles d'urbanisation.

La mise en place d'infrastructures routières permettant d'assurer un contournement efficace de la métropole genevoise est un enjeu essentiel afin d'éviter le report d'une large partie des flux sur notre agglomération.

Aussi, nous soutenons fortement la mise en place d'un contournement routier de l'agglomération annemassienne efficace.

Cependant, dans une logique de développement durable, ce système de contournement devra autant que possible revaloriser les infrastructures existantes afin de limiter la consommation de l'espace.

Nous souhaitons également poser aux autorités compétentes la question de la gratuité de ce contournement, qui est une problématique essentielle pour assurer son efficacité, ainsi que la question de la réorganisation de l'accès entre notre agglomération et l'A 40 à Étrembières.

- de diminuer spécifiquement les flux de voitures individuelles dans certains secteurs denses, tout en réorganisant l'accès et le stationnement sur ces espaces, ce qui permettra de limiter les nuisances pour les habitants et les activités économiques (en terme de pollution, de bruit, de sécurité, de saturations routières notamment).
- d'engager une politique de stationnement active, notamment :
 - en visant à dissuader dans les centralités urbaines, et notamment le cœur d'agglomération, le stationnement longue durée des pendulaires* domicile-travail (phénomène de «voitures ventouses»), et en organisant mieux le stationnement pour les motifs loisirs, commerces ou pour les résidents ;
 - en mettant en place une politique de parkings-relais* qui vise à organiser et favoriser le rabattement sur les transports collectifs pour l'accès à Genève et à notre cœur d'agglomération*, en particulier pour les usagers provenant de l'extérieur du territoire ou des secteurs non ou peu desservis par les transports collectifs.

Cette politique permettra notamment d'éviter que les flux automobiles concernés ne traversent préalablement les secteurs urbains denses de notre territoire et de faciliter l'accès à notre agglomération en transports en commun. Aussi ces parkings-relais devront-ils être implantés si possible en dehors ou en frange de la ville agglomérée*.

Enfin, nous souhaitons nous inscrire dans une politique d'organisation du trafic de marchandises à l'échelle du bassin franco-genevois, qui permette de favoriser le transport ferroviaire et le développement économique, tout en limitant les nuisances induites (transit poids lourds, stationnement anarchique, etc.).

A un niveau plus local, nous chercherons à mieux organiser les déplacements et stationnements liés aux livraisons de marchandises, en particulier dans les centralités urbaines, dans une double exigence d'efficacité et de limitation des nuisances pour les habitants. Le futur Plan de déplacements urbains précisera ces objectifs.

2.1.4

Valoriser le cadre naturel, agricole et urbain

En complément de notre politique de préservation du cadre naturel et agricole, nous voulons favoriser sa mise en valeur et sa découverte, par une sensibilisation des publics et une appropriation par les habitants. Mais nous visons également une amélioration de la qualité de vie en milieu urbain, en particulier par une reconquête de nos espaces collectifs et de notre patrimoine bâti.

Les démarches permettant de garantir la qualité de nos paysages de manière générale contribueront largement à cette valorisation de notre cadre naturel, agricole et urbain.

La mise en œuvre de tous ces objectifs participera ainsi au renforcement de la qualité de vie mais aussi au développement de notre politique touristique (cf. 2.3.3).

Offrir un réseau d'espaces de détente et de loisirs de proximité

La qualité de notre cadre naturel et agricole nous donne la possibilité d'engager une véritable politique globale permettant aux habitants d'accéder, à proximité de leur lieux de résidence ou de travail, à un réseau d'espaces « verts » de détente et de loisirs, connectés par des liaisons douces*.

Il s'agit d'ouvrir à la fréquentation des publics certains espaces naturels ou agricoles, sous réserve de la canaliser pour demeurer compatible avec le respect des contraintes écologiques, et de ne pas perturber le bon fonctionnement des exploitations agricoles.

Nous considérons par exemple que le site des Bois de Rosses, situé sur les communes d'Annemasse, Cranves-Sales et Vétraz-Monthoux, est l'un des espaces clefs à valoriser dans cette perspective : il s'agit d'en faire à terme un grand espace de détente et de loisirs doux* approprié par la population locale, et notamment les habitants de la ville agglomérée*, en conservant son caractère naturel et agricole.

Par ailleurs, afin de contribuer à la qualité de vie urbaine et permettre une appropriation sociale de l'espace urbain, nous souhaitons créer un réseau cohérent d'espaces collectifs structurants* de qualité, végétalisés et/ou minéralisés (parcs et jardins publics, places, équipements sportifs et de loisirs...).

Ce réseau d'espaces collectifs en milieu urbain devra s'articuler avec les espaces naturels et agricoles composant la « grande trame verte » du territoire. Le maintien et la valorisation des pénétrantes vertes dans le tissu urbain, par exemple les pénétrantes vertes constituées autour de l'Arve et du Foron, s'avèrent donc des objectifs clefs.

Le réseau de liaisons douces* instauré dans le cadre de notre politique de déplacements devra contribuer entre autres à la réalisation de ces objectifs. Nous affichons notre volonté que ces espaces de détente et de loisirs de proximité soient accessibles par les différents modes de déplacements non motorisés.

Garantir la qualité de nos paysages

Notre territoire est marqué par une diversité de grands paysages structurants et à forte portée identitaire, mais aussi de paysages en pleine mutation, sous l'influence du développement urbain. Il s'agira de maintenir une diversité de grands paysages lisibles et de qualité : en conservant les ambiances caractéristiques de certains paysages, en construisant le paysage de demain dans les secteurs en complète mutation, en encourageant à une intégration paysagère systématique des nouveaux développements, et en traitant qualitativement les transitions entre ces grands paysages.

Nous souhaitons ainsi préserver la qualité de nos grands paysages naturels et agricoles, en évitant leur détérioration ou leur banalisation, mais aussi améliorer la qualité de nos paysages à caractère urbain, à travers notamment une revalorisation paysagère de nos espaces collectifs. La lutte contre le phénomène de mitage* contribuera de manière décisive à la mise en œuvre de cet objectif (cf. 2.1.2).

Par ailleurs, nous affirmons la nécessité :

- De maintenir des coupures non bâties* d'intérêt paysager majeur entre les différents pôles d'urbanisation* (pôles d'habitat* ou pôles spécifiques d'activités*), et privilégier un traitement plus qualitatif des franges urbanisées délimitant ces coupures, afin de contribuer à la structuration et à la lisibilité* de nos paysages.
- De préserver les cônes de vues identitaires et de valoriser les ouvertures paysagères* remarquables existants sur notre territoire.
- De traiter qualitativement les espaces présentant un enjeu majeur en termes d'image et de notoriété pour l'ensemble du territoire, tels les espaces situés en entrée de territoire et entrée d'agglomération (cf. 2.3.3). Un effort particulier est à mener pour favoriser une qualité paysagère et architecturale du bâti dans les centres-villes, centres-bourgs et centres-villages, espaces porteurs d'identité, mais aussi sur les espaces particulièrement visibles (par exemple, les collines et les coteaux).

Mettre en valeur notre patrimoine bâti et historique

Nous encourageons parallèlement les actions de préservation et de mise en valeur des éléments de notre patrimoine bâti et historique (à titre d'exemple, châteaux, fermes traditionnelles, ou encore patrimoine bâti lié au développement ferroviaire et économique sur le territoire...).

Une politique forte dans ce domaine participera à une démarche de révélation des caractéristiques propres de notre territoire, porteuses d'une identité collective.

Bâtir un territoire équilibré, entre dynamisme et solidarité

AXE 2

Le maintien d'une économie attractive, un enjeu essentiel au développement de la région d'Annemasse, repose sur notre capacité à conserver un tissu économique créateur d'emploi et diversifié.

Mais si nous voulons maintenir notre dynamisme économique et démographique, il est nécessaire de l'accompagner par une politique du logement adaptée et une politique de solidarité forte. Cela permettra de garantir la pérennité de notre développement économique en conservant une main d'œuvre diversifiée (par exemple en facilitant le maintien des jeunes diplômés et salariés qualifiés), et de lutter contre les déséquilibres sociaux (aggravation des inégalités et des phénomènes d'exclusion sociale).

La présence d'une population diverse avec son très fort renouvellement est une force pour notre territoire, par la richesse culturelle et le dynamisme qu'elle entraîne. Mais elle demande en contrepartie un effort permanent pour intégrer les habitants dans leur lieu de vie, pour qu'ils puissent « s'approprier » leur territoire.

De plus, la présence de fortes inégalités de niveau de vie, accentuées par notre particularité géographique frontalière, et l'existence d'une frange importante de notre population en difficultés sociales nous font craindre le risque de dériver vers une société « à plusieurs vitesses ».

Nous affirmons notre volonté de lutter fortement contre ce risque de fracture, très compromettante pour l'avenir de notre territoire, son équilibre et sa qualité de vie.

Nous devons donc favoriser la capacité de notre territoire à intégrer socialement, et économiquement les habitants, à limiter les facteurs d'exclusion et à développer un lien social plus fort. Cette volonté de solidarité, nécessaire pour maîtriser les impacts de notre dynamisme économique et démographique, contribuera à conforter le sentiment d'appartenance à un même territoire.

Cette volonté se décline en trois grands objectifs :

- Maintenir un tissu économique dynamique et diversifié, générateur d'emplois adaptés aux différents profils socioprofessionnels.
- Répondre aux besoins en logements par une politique volontariste, tout en assurant une réelle mixité sociale dans l'habitat, garante d'un « équilibre » de peuplement sur le territoire. Nous souhaitons, par là même, lutter contre les inégalités d'accès fortes au logement.
- Favoriser la cohésion sociale et l'intégration des habitants dans leurs lieux de vie, par une politique en matière d'urbanisme et de répartition des fonctions urbaines adaptée.

De plus, au-delà de ces objectifs qui relèvent directement du SCOT, nous soutenons la mise en œuvre d'actions favorables à la création de « lien social », et particulièrement destinées à soutenir l'intégration sociale des habitants les plus en difficulté.

2.2.1

Maintenir une économie dynamique et diversifiée

Nous affirmons notre volonté d'organiser, de soutenir et d'animer le développement économique de notre territoire, afin de favoriser cette création d'emplois diversifiés, mais aussi de renforcer l'attractivité de notre agglomération vis-à-vis de son environnement (cf. 2.3.4).

Nous ne voulons pas axer notre développement économique sur les seules activités commerciales et de services. Nous refusons un tel développement « mono-fonctionnel » qui induirait une dépendance trop forte vis-à-vis des consommateurs genevois, et demeurerait fragile, dans un contexte de variation possible du taux de change et de concurrence accrue du commerce genevois.

Nous nous positionnons au contraire pour un soutien fort aux activités industrielles et artisanales* et pour un développement commercial maîtrisé. Notre politique vise ainsi à créer les conditions d'un développement économique durable sur notre territoire, car fondé sur une diversité des activités économiques, garante de la diversité des emplois.

Par ailleurs, le développement économique n'est pas sans lien avec les formations et la recherche. Nous voulons donc développer un tissu de formations secondaires et supérieures adapté aux besoins des jeunes et cohérent avec les choix économiques de notre bassin (cf. 2.3.3).

Enfin, nous considérons que le développement des Technologies de l'information et de la communication (TIC) est nécessaire pour accompagner notre développement économique et urbain. En particulier, il conviendra d'améliorer la desserte en réseau très haut-débit de notre territoire, tant en terme quantitatif (extension des secteurs desservis) que qualitatif, afin d'apporter une réelle plus-value à notre dynamisme territorial.

Par ailleurs, notre politique touristique (cf. 2.3.3) doit être considérée comme une composante à part entière de la politique économique du territoire. Enfin, notre activité agricole participe également à notre dynamisme économique.

Soutenir le développement des activités industrielles et artisanales de production

Afin de soutenir le développement des activités industrielles et artisanales⁴ de production, et en particulier le développement « endogène » des activités déjà présentes sur le territoire, nous nous fixons les objectifs suivants :

- Développer une offre foncière nouvelle, destinée exclusivement à accueillir des activités industrielles et artisanales de production. Cette offre sera située principalement sur deux sites complémentaires : le site de Borly 2 à

⁴ Dans ce paragraphe, le terme d'artisanat désigne uniquement les activités artisanales de fabrication, de transformation, de construction, et de services aux entreprises, à l'exception des activités artisanales alimentaires et de services à la personne pour lesquelles nous privilégions une implantation dans les centres urbains.

Cranves-Sales et le site des Bois-Enclos à Juvigny, pôle d'activités industriel « d'excellence » (cf. 2.3.4).

- Dans les pôles d'activités* de périphérie existants à caractère « mixte », conforter la vocation industrielle et artisanale de certains sous-ensembles cohérents de ces pôles, en les préservant d'un développement commercial diffus.
- Favoriser une démarche volontariste de soutien à la création d'entreprise, et d'accompagnement des entreprises industrielles et artisanales dans leur recherche d'innovation et de modernisation de leurs processus de production.

Dans ce cadre, des complémentarités et des synergies avec les pôles d'activités industriels et artisanaux situés sur les territoires voisins devront être recherchés.

Nous encourageons également la recherche de solutions aux difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises de production et artisanales, notamment par des actions communes menées à l'échelle du territoire et au-delà, dans les domaines de la formation et du logement.

Maîtriser le développement de l'offre commerciale

Si la dynamique commerciale constitue un atout économique à préserver pour notre territoire, nous affirmons toutefois qu'elle ne doit être que l'une des composantes de notre attractivité économique.

En dehors des centres urbains*, notre politique visera à concentrer le développement commercial à l'intérieur des pôles d'activités* de périphérie existants.

- Le développement des commerces, mais aussi des services, dans les pôles d'activités de périphérie existants, devra être cohérent avec la ou les vocations de chaque pôle ou sous-ensemble de pôle.
- Au sein des pôles d'activités de périphérie existants à caractère « mixte », le développement commercial devra être maîtrisé pour ne pas porter atteinte au maintien des secteurs industriels et artisanaux cohérents (voir paragraphe précédent).
- Nous refusons toute création de nouvelle polarité commerciale à l'extérieur des pôles d'activités de périphérie existants, à l'exception d'un seul nouveau pôle commercial « d'excellence », sous réserve d'assurer une thématisation et un rayonnement forts à ce pôle (cf. 2.3.4).

Nous nous fixons également comme objectif de maintenir, structurer et dynamiser les activités commerciales et de services dans les centres-villes, centres de quartiers, centres-bourgs, et centres de village (cf. 2.2.3, et 2.3.2), en veillant à ce qu'elles ne soient pas fragilisées par le développement commercial dans les zones économiques de périphérie. Le développement d'activités artisanales dans ces centres urbains est également à encourager, à la condition d'être compatible avec la fonction d'habitat (à titre d'exemple, activités artisanales de l'alimentation, de services à la personne et de services de proximité...).

Parallèlement, nous voulons renforcer l'attractivité et le rayonnement du tissu commercial et de services de notre territoire (cf. 2.3.4).

Améliorer la qualité des pôles d'activités*

Nous souhaitons améliorer la qualité de nos pôles d'activités existants et la garantir durablement pour les pôles à créer :

- en donnant à chaque pôle d'activités une ou des vocations claires,
- en ayant un souci constant d'intégration urbaine et paysagère des activités et des aménagements dans ces pôles,
- en organisant l'accessibilité, la circulation interne et la signalétique dans ces pôles, pour tous les modes de déplacements,
- en encourageant le développement des équipements de services aux entreprises et à leur personnel (à titre d'exemple : desserte numérique à très haut-débit, restauration d'entreprise...),
- en encourageant les démarches globales du type démarches de management environnemental des zones d'activités économiques.

Ces démarches qualitatives contribueront à renforcer l'attractivité de notre tissu économique (cf. 2.3.4) et à l'inscrire dans une logique de développement durable.

2.2.2

Développer l'offre en logements, en favorisant la mixité sociale*

Nous nous fixons donc comme objectif de développer une offre en logements quantitativement suffisante pour répondre aux besoins, c'est-à-dire :

- répondre aux besoins endogènes liés à un solde naturel positif, au remplacement du parc public et privé inadapté, aux décohabitations,
- permettre aussi l'accueil d'une population en provenance de l'extérieur, ce qui s'avère indispensable dans un contexte de développement économique soutenu (cf. 2.2.1 et 2.3.4).

Afin de préserver la grande trame verte, et de maintenir une capacité d'accueil de population et d'activités économiques au-delà des dix prochaines années, cette production nouvelle de logements doit nécessairement s'effectuer dans une logique d'utilisation plus économe du foncier (cf. 2.1.2).

Nous incitons, de manière concomitante, à la diversification de cette offre en logement, dans la volonté d'une plus grande mixité sociale et de maintien d'un « équilibre de peuplement » sur notre territoire. Il s'agit en effet de favoriser l'accès au logement pour toutes les catégories de ménages, en particulier les ménages à faibles revenus, mais également les « classes moyennes ».

Par conséquent, si cette diversification de l'offre doit être encouragée sur le marché locatif privé et le marché de l'accession, nous jugeons indispensable de poursuivre en parallèle un effort important de production de logements aidés⁵ sur l'ensemble de notre territoire, tout en veillant à assurer une diversité et une qualité de ces logements aidés.

Notre politique de l'habitat devra s'inscrire dans une politique de développement cohérente et équilibrée à l'échelle de la métropole franco-valdo-genevoise (cf. axe 3).

⁵ Le terme de « logements aidés » a été préféré à celui de « logement social », souvent connoté. Les « logements aidés » au sens du SCOT comprennent exclusivement les catégories de logement « social » au sens de la loi SRU, notamment les PLAI, PLUS, PLS et les logements conventionnés privés « ANAH » (ainsi, les logements dits « De Robien », qui ne supposent pas de conditions de ressources, ne rentrent pas dans cette définition). Les logements sociaux sont théoriquement accessibles à environ 3/4 de la population française.

Construire suffisamment pour répondre aux besoins en logements

Construire suffisamment doit permettre de détendre le marché immobilier dont la situation actuelle dégrade les conditions de vie des ménages et conduit à l'exclusion des plus fragiles. En outre, il s'agit d'éviter que les ménages à revenus intermédiaires soient contraints de se loger en périphérie de notre territoire, ce qui contribuerait à l'étalement urbain, accentuant les nuisances et risques liés aux déplacements.

Rappelons que la production de logements à venir devra répondre d'abord aux besoins endogènes qui sont importants du fait de la croissance naturelle et des évolutions structurelles (décohabitations, vieillissement de la population, etc.). Elle devra aussi permettre de répondre à l'arrivée de nouveaux ménages actifs, nécessaire à notre développement économique.

Par conséquent, notre ambition est de poursuivre la politique volontariste de construction de nouveaux logements engagée depuis 2003, en exploitant du mieux possible le parc existant et en réduisant la vacance. Compte-tenu du nombre très important de logements mis en chantier sur la période 2003-2005, nous nous fixons comme objectif de dégager un potentiel de construction d'environ 6 000 logements⁶ pour la période 2007-2017, à l'échelle de l'ensemble de notre territoire.

Pour dégager ce potentiel, tout en restant compatible avec la préservation de la « grande trame verte », nous devons nécessairement assurer une utilisation plus économe du foncier urbanisable, en favorisant une densité* de l'habitat plus importante dans de nombreux secteurs et en encourageant le processus de renouvellement urbain*, avec une exigence d'intégration paysagère, de mixité sociale* et d'amélioration de la qualité de vie (conformément aux objectifs énoncés au point 2.1.2).

Ces objectifs sont établis en prenant en considération les besoins en logement à l'échelle de la grande métropole franco-valdo-genevoise : nous nous inscrivons dans la logique d'un effort de construction auquel tous les territoires composant cette grande métropole doivent contribuer solidairement.

Assurer une diversité de l'offre en logements, dans une volonté de mixité sociale*

Notre choix d'une plus forte mixité sociale* dans l'habitat suppose d'offrir une gamme de logements plus diversifiée, et répartie de manière plus équilibrée sur notre territoire. Nous voulons ainsi éviter les phénomènes de concentration forte de populations de même situation sociale (populations précarisées ou populations très favorisées) dans certains quartiers, souvent générateurs de « tensions » sociales. Nous cherchons au contraire à élargir le choix des ménages en terme de lieux de résidence, quels que soient leur revenu, leur structure familiale, leur âge, et leur situation sociale.

Il s'agira aussi de créer des conditions favorables au maintien de la mixité sociale à long terme. Par exemple,

en luttant contre les phénomènes d'éviction des ménages à revenus modestes dans des quartiers confrontés à une valorisation du foncier et du bâti.

Notre ambition est de confirmer la diversité de l'offre de logements en jouant à la fois sur les produits privés et sur une offre sociale nouvelle et valorisée.

Parallèlement à une diversification de l'offre sur le marché libre, nous jugeons impératif de poursuivre l'effort de production très soutenue de logements aidés*, toutes les communes du territoire devant contribuer à cet effort à leur échelle. En effet, l'offre en logements aidés reste aujourd'hui insuffisante pour répondre aux besoins exprimés par les populations à revenus faibles et moyens, besoins amplifiés par la situation géographique frontalière qui accroît considérablement les phénomènes d'éviction sur le marché libre.

Pour cela, nous nous fixons comme objectif qu'environ un tiers des logements construits sur notre territoire sur la période du SCOT soient des logements aidés*. Nous devons en outre assurer une diversité des catégories de logements aidés produits, en terme de niveaux de prix et de taille, afin de garantir une diversité réelle de peuplement au sein même du parc de logements aidés. Cette production devra s'effectuer dans tous les types de formes urbaines, et dans tous les types de pôles d'habitat*, dans le but d'éviter une trop forte concentration géographique de l'offre.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, nous chercherons à :

- favoriser la production de logements aidés au sein d'opérations immobilières privées, en utilisant l'ensemble des moyens à disposition des collectivités locales pour peser fortement dans les négociations avec les constructeurs. Nous affirmons pour cela la nécessité de développer une véritable politique foncière active et anticipatrice, dans le cadre d'une solidarité intercommunale forte. À ce titre, la création sur le département d'un outil comme l'Établissement public foncier est une opportunité majeure à saisir pour se doter des moyens d'interventions adaptés aux nouveaux enjeux.

- favoriser les parcours résidentiels en facilitant la sortie du parc de logements aidés*, lorsque les revenus et la situation sociale des ménages le permettent. Cette volonté suppose une diversification de l'offre sur le marché privé, par un approfondissement de la réflexion sur les moyens de développer une offre de logements dits « intermédiaires », adaptée aux besoins, qui se situerait entre les logements aidés* et les logements actuellement produits sur le marché locatif et de l'accession privés.
- veiller à offrir des logements aidés de forte qualité et encourager la réhabilitation du parc plus ancien.

Pour atteindre ces objectifs, nous soutenons pleinement les démarches des Programmes locaux de l'habitat (PLH), mais aussi les actions menées dans le cadre de la Conférence intercommunale du logement. Nous affirmons notre volonté de développer sur l'ensemble de notre territoire une politique de l'habitat commune et équilibrée, et des outils de mise en œuvre communs.

⁶ En appliquant un nécessaire coefficient de fluidité, ce potentiel de construction d'environ 6 000 logements devrait permettre d'atteindre dans les faits une production totale d'au moins 4 500 logements sur 10 ans, ce qui correspond au rythme de construction souhaité dans les PLH approuvés en 2003.

2.2.3

Créer du « lien social » et de la solidarité pour l'intégration des habitants sur notre territoire

Pour favoriser une intégration économique et sociale des populations résidant sur notre territoire, quels que soient leur niveau de vie, leur situation sociale et leurs besoins spécifiques, nous nous appuyons non seulement sur notre volonté de faciliter l'accès à l'emploi et au logement, mais aussi sur les objectifs suivants :

- favoriser la création de lien social par un urbanisme adapté, c'est à dire par la structuration de véritables « lieux de vie » animés, proposant aux habitants une offre de proximité en matière de commerces, de services, d'activités artisanales de proximité (alimentation, biens et services, soins à la personne...) d'équipements, de loisirs, d'évènements,
 - développer une politique de solidarité forte avec les catégories de population confrontées à des difficultés en terme d'intégration.
- L'ensemble de cette politique contribuera à renforcer l'intégration des habitants dans leur lieu de vie et leur appropriation du territoire, ce qui facilitera l'émergence d'une identité commune.

Favoriser la création de lien social par un urbanisme adapté

Notre politique d'urbanisme privilégie une densification de l'habitat et une recherche d'attractivité autour des centres urbains⁷, structurant ainsi le développement urbain en différents pôles plus ou moins rayonnants (cf. 2.1.2). Nous voulons que cette armature urbaine* participe à la création de « lien social » entre les habitants de notre territoire, en cherchant à construire dans les pôles centraux de nos villes et villages des lieux de vie sociale animés et attractifs, dans une optique de proximité. Cette volonté se décline en trois objectifs :

- Conforter et développer, à l'intérieur de pôles d'habitats* structurés, une offre en commerces, services, activités artisanales, équipements et services publics de proximité attractive, en cohérence avec les principes d'organisation de l'urbanisation.
- Organiser l'urbanisme pour faciliter la création de « lien social » et une meilleure identification des habitants à leur territoire : par l'aménagement d'espaces collectifs attractifs et favorables à la convivialité, par la valorisation du patrimoine existant, par la recherche d'une meilleure lisibilité de notre urbanisme.
- Soutenir les actions visant à conforter et développer l'offre en matière d'activités éducatives et de loisirs de proximité, sur notre territoire et les activités d'animations organisées dans les différents centres urbains et quartiers. Le tissu de structures associatives de proximité (en matière de sport, de loisirs, de culture, d'animation festive, etc.) joue un rôle essentiel dans ce domaine.

Développer une politique de solidarité forte

Nous encourageons la mise en œuvre d'actions fortes de prévention, de soutien et d'accompagnement auprès des populations confrontées à des difficultés en terme d'intégration, du fait de handicaps particuliers (niveaux de qualification faibles, situation sociale précaire, origine sociale ou culturelle, handicap moteur ou sensoriel et auprès des jeunes en difficulté d'intégration dans notre société.

Les activités actuellement menées, et visant à permettre une intégration économique, sociale et culturelle des populations les plus en difficulté, sont un élément essentiel de notre politique de cohésion sociale. Elles doivent être fortement soutenues.

Ainsi, et pour les éléments concernant directement les problématiques relevant du SCOT :

- Nous soutenons dans cette optique les démarches de contrat de ville intercommunal, et plus largement la mise en œuvre de politiques sociales fortes en direction des secteurs urbains concentrant une population en difficulté d'insertion.
- Les démarches visant à limiter en amont le risque de dégradation de copropriétés, à assurer la réhabilitation de copropriétés déjà dégradées, mais aussi les démarches plus larges pour la revitalisation de quartiers (à titre d'exemple, démarches ANRU) seront encouragées.
- Nous devons anticiper le phénomène de vieillissement de la population, en engageant une réflexion globale sur les besoins des personnes âgées en terme de structures d'accueil et de soins.
- Notre politique de déplacements devra contribuer à développer le lien social et la solidarité, notamment à travers un réseau de transports collectifs* et de liaisons douces* adapté. Nous souhaitons ainsi favoriser la sécurité et faciliter l'accès aux activités, aux espaces publics et aux équipements de notre territoire pour l'ensemble des personnes ne pouvant se déplacer en véhicule automobile, notamment les personnes en situation de handicap (par exemple, personnes à mobilité réduite, déficients visuels et auditifs), mais également pour les « captifs » (jeunes, personnes âgées) ou pour les personnes ne pouvant pour des raisons financières posséder une automobile. Cet objectif devra être décliné dans le Plan de déplacements urbains.

⁷ Le terme générique de centres (ou centres urbains ou centralités urbaines) désigne dans le SCOT : les secteurs inclus dans le grand pôle de la ville agglomérée qui cumulent une fonction d'habitat avec plusieurs autres fonctions : fonction économique (commerces, services...), fonctions équipements (administratives, culturelles, loisirs...), etc. Il s'agit donc des différents centres-villes et centres de quartiers ; des centres-bourgs, et des centres-villages.

S'affirmer comme une agglomération attractive pour son environnement

AXE 3

Nous ressentons fortement le besoin d'engager la métropole franco-valdo-genevoise dans un développement harmonieux. Nous voulons y prendre une part importante, dans le cadre d'un partenariat transfrontalier équilibré. À ce titre, les démarches en cours de « Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise » et de « Coopération métropolitaine » constituent des enjeux majeurs pour notre avenir commun que nous soutenons pleinement.

Pour cela, nous estimons nécessaire, sans chercher à freiner le dynamisme du cœur de cette métropole, de créer sur sa périphérie française de véritables pôles d'équilibres structurants. Ils seront la garantie d'un développement urbain et économique équilibrés et permettront de réduire les inégalités entre territoires français et suisses.

Nous pensons que le développement de la métropole franco-valdo-genevoise, pour être durable et équilibré, doit s'appuyer sur les villes et pôles urbains qui la composent, lieux de création de lien social et de solidarité, autour desquels doivent s'organiser des déplacements en transports collectifs. Ainsi, nous refusons que notre territoire puisse être réduit à assumer la seule fonction de périphérie résidentielle de Genève. Il doit au contraire exister dans cette grande métropole comme pôle d'emploi et de centralité dynamique, porteur d'une réelle attractivité pour son environnement.

Notre volonté est donc de faire de la région d'Annemasse une agglomération structurante, ayant un rayonnement fort pour les territoires qui nous environnent et jouant un rôle de pôle d'équilibre de la métropole franco-valdo-genevoise.

Pour cela, nous voulons renforcer notre attractivité par une politique qui se décline en 4 axes :

- construire notre avenir en partenariat avec les territoires qui nous environnent,
- conforter la centralité de notre territoire,
- améliorer la perception de notre territoire,
- s'appuyer sur notre dynamisme économique en le valorisant.

2.3.1

Construire notre territoire en partenariat avec notre environnement

Dans un environnement aussi imbriqué, nous devons participer à une construction concertée de notre bassin de vie en ayant une volonté de partenariat fort avec les territoires qui nous entourent.

La qualité et le dynamisme de notre développement en dépendent.

Ce n'est que par une stratégie globale concertée à l'échelle de l'ensemble du bassin de vie que nous trouverons des solutions efficaces aux difficultés locales rencontrées (logement, économie, déplacements...).

Cette volonté de partenariat se conçoit à deux niveaux :

- à l'échelle de la métropole franco-valdo-genevoise, dans laquelle nous voulons jouer un rôle de pôle d'équilibre dans la partie française,
- à l'échelle des territoires français environnants, pour lesquels nous sommes une agglomération structurante.

Agir pour construire ensemble la métropole franco-valdo-genevoise

Nous souhaitons affirmer fortement le caractère positif et incontournable de la construction de la métropole franco-valdo-genevoise. Cette métropole franco-suisse, bientôt constituée de plus de 750 000 habitants, est une locomotive pour le développement de tout le nord de la Haute-Savoie. C'est à la cohérence et à l'équilibre de ce grand bassin de vie que nous souhaitons contribuer, en cherchant, par notre participation aux structures de coopération existantes et à venir, à être l'un des moteurs de ce développement concerté. La région d'Annemasse doit dans ce cadre pouvoir affirmer son rôle de second pôle urbain du territoire transfrontalier, notamment en renforçant les connexions urbaines et en développant sa complémentarité.

S'il est nécessaire de partager une stratégie commune permettant de maintenir l'attractivité et le dynamisme de ce grand territoire, nous souhaitons parallèlement que ce développement puisse contribuer à maintenir un équilibre entre centre genevois et périphérie française :

- en matière de richesse et de revenu, afin d'éviter que se développent des différences trop fortes de niveau de vie dans notre agglomération, et le risque d'une société « à plusieurs vitesses », (voir axe 2)
- en matière d'identité : nous souhaitons que chacun, quel que soit son lieu d'habitation ou son appartenance culturelle, se sente appartenir à un même bassin de vie, fort et attractif, riche de ses différences et du dynamisme de sa population.

Développer des partenariats forts avec les territoires français voisins

Cette volonté de coopération à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise nécessaire repose en premier lieu sur un lien fort avec les partenaires français proches de la frontière (aujourd'hui rassemblés dans une structure intitulée « Association régionale de coopération »).

Dans ce cadre, nous voulons prendre notre responsabilité de pôle urbain majeur et structurant du nord de la Haute-Savoie, capable de contribuer fortement au développement du genevois haut-savoyard.

Nous souhaitons donc contribuer à un partenariat équilibré avec les territoires qui nous environnent pour permettre :

- de mettre en cohérence nos politiques afin d'éviter notamment les concurrences locales stériles, et de donner au genevois haut-savoyard la capacité d'être plus concurrentiel face à d'autres territoires,
- de promouvoir nos territoires et défendre nos intérêts communs face à nos partenaires extérieurs,
- de rechercher, dans le dialogue franco-genevois, des positions communes et une cohérence politique forte.

De par notre intégration dans une grande métropole frontalière, nous sommes conscients que la réussite de nos politiques passe par une étroite collaboration à cette échelle et prêts à jouer un rôle moteur en ce sens.

Sur les problématiques d'aménagement, cette coordination se met d'ores et déjà en place avec les territoires français membres de l'ARC dans le cadre d'une collaboration « interscot », mais également avec Genève et la région de Nyon dans le cadre du « Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ».

À long terme, nous appelons de nos vœux la constitution d'un « grand SCOT » sur la partie française de la métropole franco-valdo-genevoise, étroitement coordonné avec les documents d'urbanisme genevois et nyonnais.

Parallèlement, nous souhaitons nous inscrire dans une collaboration qui permette de donner plus d'efficacité sur notre territoire aux politiques du Conseil général et du Conseil régional, et de rechercher des partenariats forts avec les autres grandes agglomérations de Haute-Savoie, notamment les agglomérations anneciennes et thononaises, mais également les territoires agglomérés de la vallée de l'Arve.

2.3.2

Conforter la centralité de notre territoire

La capacité de notre territoire à assumer à la fois son rôle de pôle urbain d'équilibre dans la grande métropole franco-valdo-genevoise, et son rôle de pôle urbain majeur et structurant du nord de la Haute-Savoie, dépend en grande partie de notre aptitude à maintenir sa centralité vis-à-vis de son environnement (en complémentarité et non en concurrence avec la centralité de Genève, qui reste le point d'attraction principal de la grande métropole franco-valdo-genevoise).

Nous estimons que cette centralité de notre territoire vis-à-vis de son environnement passe nécessairement par une réelle centralité de notre propre cœur d'agglomération*, qui doit conserver ses fonctions urbaines majeures.

Cependant, il est tout aussi important pour notre territoire d'être bien connecté aux territoires voisins, afin qu'ils puissent bénéficier des fonctions urbaines que nous offrons, mais aussi que notre territoire puisse bénéficier des leurs.

Développer un projet urbain ambitieux pour notre cœur d'agglomération*

Pour porter le rayonnement de notre territoire, deux centralités urbaines* doivent voir leur attractivité particulièrement renforcée.

En tout premier lieu notre cœur d'agglomération :

- qui est le lieu de la centralité par excellence, tant en matière d'équipements, d'animation que d'activité commerciale, de professions libérales et de services diversifiés
- qui joue un rôle moteur essentiel au rayonnement de l'ensemble de notre territoire,
- qui incarne symboliquement l'image de notre territoire tout entier,
- qui a un rôle stratégique et central pour le réseau de TC.

Mais également le secteur « Porte de France – Route de Genève », situé sur Gaillard, Ambilly, et Annemasse :

- qui est la principale « porte d'entrée » urbaine sur l'agglomération annemassienne depuis Genève,
- qui est marqué par une forte densité urbaine et commerciale, et est directement connecté au cœur d'agglomération,
- qui se situe dans le prolongement direct d'un axe structurant du territoire genevois en terme de transports collectifs urbains, d'espaces publics et d'activités tertiaires, l'objectif étant de valoriser cette continuité pour dynamiser le tissu urbain actuel côté français.

Pour cela :

- Nous devons rechercher une plus grande attractivité en matière d'équipements, d'activités privées ou publiques de loisirs (afin de donner plus « d'animation » à ces lieux de centralité), de commerces, de professions libérales et de services. À noter que nous souhaitons valoriser le rôle du marché d'Annemasse, premier marché de Rhône-Alpes.

- Cette recherche de rayonnement s'accompagnera d'une volonté d'améliorer la qualité urbanistique et paysagère de ces espaces, afin de rendre leur fréquentation plus agréable et de favoriser leur appropriation dans des usages quotidiens et occasionnels. Ceci notamment grâce à une réorganisation de l'accessibilité en voiture et du stationnement qui donne la priorité au développement des transports collectifs et des modes de déplacements doux*, ainsi qu'à une meilleure qualité visuelle et la présence d'espaces publics attractifs (espaces piétons, valorisation des places). Il sera également recherché, par différents moyens, une atténuation du sentiment d'insécurité qui peut parfois être ressenti sur ces pôles.

Notre cœur d'agglomération appartient symboliquement à l'ensemble des habitants des douze communes et joue un rôle fort en matière d'identité et d'image pour tout notre territoire. Il comprend des espaces stratégiques concernés par de grands projets urbains, qui doivent s'inscrire en complémentarité dans un objectif global de renforcement de son attractivité et d'évolution vers une image plus positive.

Nous citerons, à titre d'exemple, le projet intercommunal et transfrontalier de « l'Étoile Annemasse - Genève », que nous soutenons fortement, parce qu'il apportera rayonnement et notoriété à tout notre territoire, tout en participant à l'attractivité de l'ensemble de la métropole franco-valdo-genevoise.

Connecter fortement notre territoire aux pôles environnants

Afin d'asseoir la centralité de notre territoire par rapport à son environnement, il est nécessaire d'organiser un système de déplacement moderne permettant d'assurer des connexions efficaces en transports en commun avec les pôles attractifs qui l'environnent.

Une valorisation maximale des lignes ferroviaires est souhaitée, au travers d'une meilleure desserte voyageur (notamment TGV), de l'amélioration des lignes ferroviaires (tant en direction du Chablais, de la vallée de l'Arve que d'Annecy) et de la réalisation du CEVA, qui est un élément fondamental du réseau de transport collectif régional et international. Ces projets doivent permettre d'assurer à la Gare d'Annemasse son rôle de « 2^{ème} gare de Genève », gare principale de desserte de la Haute-Savoie du nord, permettant tout type de correspondances vers les autres secteurs du département.

Dans le même temps, cette amélioration du réseau ferroviaire doit permettre de mieux organiser l'accès à Genève et à l'agglomération annemassienne, et de développer la fonction « urbaine » de ce réseau (développement de haltes ferroviaires et de parkings de rabattement ferroviaires, meilleure connexion avec le réseau urbain...).

En matière de transports collectifs urbains et de modes doux, nous chercherons en particulier à mieux connecter notre cœur d'agglomération* avec Genève, par la réalisation d'infrastructures répondant à cet objectif (à titre d'exemple, un transport collectif à fort cadencement et majoritairement en site propre* entre le centre de Genève, Moëllsulaz, l'hypercentre et la Gare d'Annemasse). Ces infrastructures pourront constituer des leviers majeurs de valorisation qualitative du tissu urbain.

Le développement du réseau de transports collectifs annemassien et son interconnexion avec le réseau

interurbain du Conseil général (voire avec d'éventuels réseaux locaux à venir) devrait permettre d'améliorer la desserte en transports collectifs de secteurs urbains proches de la région d'Annemasse, notamment ceux de Bons-en-Chablais, Reignier ou Collonges-sous-Salève. L'importance du futur hôpital de Findrol et sa situation très excentrée rendront impérative une desserte de ce secteur depuis l'agglomération annemassienne par des transports collectifs performants.

2.3.3

Modifier la perception de notre territoire

Nous affirmons notre volonté de modifier la façon dont est perçu notre territoire par les populations locales et extérieures. En effet, l'image vécue et l'image perçue que nous devons véhiculer, notamment en direction des décideurs politiques et économiques, sont fondamentales pour notre développement futur.

Une perception positive contribuera à forger une identité collective et un sentiment d'appartenance plus forts en renvoyant aux habitants du territoire une image valorisée, source de fierté.

Cette modification de la perception de notre territoire passe par le développement d'une véritable stratégie de développement touristique.

Au-delà de la problématique touristique proprement dite, un renforcement de notre attractivité en matière d'équipements, d'événements, et un travail plus large sur l'image de notre territoire s'avèrent fondamentaux.

Développer une véritable stratégie de développement touristique

Notre territoire possède de réels atouts en matière de tourisme. Afin de mieux exploiter ce potentiel, nous voulons élaborer et mettre en œuvre une véritable stratégie de développement touristique, en cohérence et complémentarité avec les politiques, actions et partenariats menés à une échelle plus large. Cette stratégie doit reposer sur deux éléments :

- profiter du fait que la région d'Annemasse soit une zone d'hébergement et de renvoi sur des pôles touristiques majeurs (stations de ski, Genève et Lac Léman...) pour mieux capter les clientèles de passage;
- décliner une stratégie marketing pour la région d'Annemasse même, afin de valoriser son potentiel propre en matière de tourisme et de loisirs de proximité et de tourisme d'affaires. Il s'agira de définir un positionnement du territoire dans ce domaine légitime par rapport à l'offre existante sur les territoires voisins.

Ce développement touristique maîtrisé devra conforter notamment la fonction de pôle d'hébergement et de pôle d'animation du territoire, à destination des clientèles de loisirs et d'affaires. Un rayon de chalandise de proximité est à privilégier.

Il devra s'appuyer sur les points forts du territoire, en permettant notamment :

- une valorisation globale du massif des Voirons, mais également du vallon du Foron, dans une optique de tourisme « doux ». Les activités familiales, sportives et de

pleine nature, organisées autour de sites et d'espaces structurants devront être considérés comme les clés de voûte du développement.

- Une orientation en faveur du tourisme d'affaires, légitimée par la proximité de Genève et le caractère économique de la région d'Annemasse. Des équipements professionnels adaptés et rayonnants devront être envisagés.
- Une valorisation du site du Téléphérique du Salève, patrimoine technique emblématique, par une connexion avec le secteur de loisirs des lacs et les aménagements prévus en bords d'Arve.

Dans le cadre du développement des loisirs de pleine nature et des espaces verts de proximité, le traitement des liaisons douces* (cf. 2.1.4) devra être considéré comme une priorité, tant sur le plan utilitaire que ludique.

Cette stratégie sera précisée dans le cadre d'une « Charte de développement touristique et de loisirs » élaborée à l'échelle du périmètre du SCOT. Nous soulignons la nécessité d'une prise en compte systématique des impacts des politiques publiques d'aménagement en terme touristique (politique économique, politique des déplacements, politique de préservation, etc.).

Renforcer notre tissu d'équipements

Pour ne pas perpétuer une image de « banlieue dortoir », nous estimons que notre agglomération doit conforter globalement son tissu d'équipements, en particulier dans les domaines de la santé, de la formation, des loisirs sportifs et des loisirs culturels.

L'attractivité de ce tissu d'équipements est à améliorer, en s'appuyant notamment sur le développement d'équipements « phares », générateurs de notoriété pour tout le territoire.

- Notre territoire est confronté à la délocalisation future de son Centre Hospitalier. Nous chercherons par tous les moyens à accompagner cette évolution, afin de conserver un pôle sanitaire et social important et complémentaire à cet hôpital. Le développement de formations dans le domaine de la santé peut être une piste à privilégier.
- Nous souhaitons également pouvoir disposer d'une offre de formation, nécessaire pour notre développement économique et social et pouvant répondre aux difficultés d'accès à l'enseignement supérieur rencontrées par les jeunes du nord de la Haute-Savoie. Pour cela, nous nous inscrivons, en partenariat avec l'ensemble des territoires proches de la frontière et avec Genève, dans une politique d'implantation et de développement de l'enseignement supérieur en complémentarité du pôle annecien.
- Parallèlement, nous voulons développer notre tissu d'équipements de loisirs, qui est aujourd'hui un de nos points faibles.

Dans ce domaine, nous souhaitons conforter en priorité les deux sites suivants : le cœur d'agglomération* pour les loisirs « urbains », et le pôle des Verrières, sur Ville-la-Grand qui constitue aujourd'hui un pôle d'importance en matière d'activités de plein air.

À terme, l'objectif est de constituer un pôle majeur de développement en matière d'équipements sportifs et de loisirs sur le site des lacs, à Étrembières, en le connectant de façon étroite au cœur d'agglomération, aux bords d'Arve et au Salève. L'aménagement d'un centre nautique ludique et attractif constitue également un enjeu majeur dans ce domaine.

- Nous souhaitons aussi renforcer et valoriser le réseau d'équipements culturels qui constitue déjà un élément de positionnement fort dans la métropole franco-valdo-genevoise.
 - Pour répondre à ces objectifs, nous devons anticiper sur les besoins en terme de foncier pour l'implantation d'équipements, afin ne pas entraver notre capacité de développement à long terme. Par exemple, le site du Brouaz, entre autres, pourrait accueillir un grand équipement structurant.
 - Enfin, nous considérons qu'un aménagement « numérique » du territoire doit être mis en œuvre :
 - il s'agit d'un enjeu essentiel pour notre attractivité économique ; une desserte numérique de haute qualité de nos espaces économiques constitue donc une priorité,
 - cet enjeu est également important pour notre population afin de lui permettre de bénéficier des services correspondants, dans une logique de solidarité ; l'objectif sera d'améliorer progressivement la desserte numérique de la ville agglomérée et des autres pôles d'habitat dans les prochaines années
- Dans ce cadre, nous incitons les collectivités à saisir toutes les opportunités permettant de développer, à des tarifs raisonnables, des dessertes numériques de haute qualité (à titre d'exemple, desserte actuellement appelée « très haut débit »), en priorité dans les secteurs évoqués précédemment.

Organiser des événements rayonnants

L'attractivité d'un territoire se mesure également par les événements organisés capables d'attirer une population locale et des visiteurs extérieurs et de véhiculer une identité et une image plus forte de notre territoire.

Nous voulons améliorer la perception de notre territoire en soutenant l'organisation d'événements identitaires – sportifs, culturels, économiques et liés aux arts et traditions populaires – qui, par leur nature et par une communication adaptée, pourront rayonner au-delà du territoire.

Valoriser l'image de notre territoire

Nous estimons nécessaire d'engager une réflexion systématique sur l'impact de nos politiques et projets d'aménagement en terme d'image.

Cela implique en particulier les objectifs suivants :

- Valoriser nos entrées de territoire et d'agglomération dans un traitement urbain et paysager de qualité, notamment en préservant les ruptures d'ambiance et les ruptures d'urbanisation, et en luttant contre un phénomène de « banalisation » croissante de ces entrées.
- Il est également important de valoriser d'autres espaces à forts enjeux en terme d'image, comme les centres urbains* ou encore les espaces situés dans l'environnement immédiat d'équipements rayonnants, ou porteurs de notoriété – par exemple l'aérodrome.
- D'une manière plus générale, la mise en valeur des paysages et des éléments patrimoniaux du territoire (cf. 2.1.4), contribuera à améliorer cette image globale.
- Effectuer un travail de signalétique (informative et directionnelle) permettant de s'orienter et d'identifier facilement les lieux de centralité et les limites de notre territoire.

Cette volonté de modification de l'image devra être accompagnée par une politique de communication adaptée appuyée sur les réalisations et les points forts de notre territoire. Cette communication est destinée à promouvoir et à faire connaître la région d'Annemasse, tant en direction de nos habitants que des territoires qui nous entourent.

Enfin, nous souhaitons qu'une évolution de notre politique de mobilité, dans une logique plus favorable au développement durable, contribue à renforcer notre attractivité et à valoriser l'image de notre territoire.

La politique de déplacements est un outil fondamental pour modifier l'organisation et l'image de notre pôle urbain. Aussi, le développement d'une offre de transports collectifs attractive, diversifiée et de qualité, l'amélioration de l'accès au territoire et des connexions avec l'extérieur, la création d'un environnement urbain de qualité plus favorable aux modes doux*, sont de nature à améliorer fortement l'image de notre territoire, souvent associée aux nuisances liées à la circulation automobile (saturations routières, pollutions, bruit, insécurité...), à renforcer la qualité de l'urbanisation et l'attractivité de nos centralités urbaines.

2.3.4

Valoriser notre dynamisme économique

Nous affirmons l'importance du développement économique, tant sur le plan industriel que commercial, tertiaire et artisanal, pour la centralité et le rayonnement de notre agglomération.

Ce développement économique doit être conforté en conservant un tissu d'activités diversifié et créateur d'emploi (cf. 2.2.1).

Mais nous voulons également renforcer notre attractivité économique par un travail de valorisation et de développement qualitatif, qui s'appuie notamment sur la mise en place de pôles d'excellence et la recherche de complémentarités économiques au sein de la grande métropole franco-valdo-genevoise.

Mettre en valeur un tissu industriel fort

Nos activités industrielles et artisanales de production sont créatrices d'emplois et facteurs de développement. Nous voulons conforter leur rayonnement et leur donner les moyens de répondre aux difficultés qu'elles connaissent (cf. 2.2.1).

Cette politique de valorisation, s'appuie, entre autres, sur des actions de promotion et sur le développement d'un pôle d'excellence à vocation industrielle, qui servira de « vitrine » à notre territoire et aura ainsi un impact positif pour l'ensemble du tissu économique.

Ce pôle d'activité à vocation industrielle et de haute qualité, constitué d'entreprises performantes et recherchant une image d'excellence, sera situé sur le site des Bois-Enclos, à Juvigny et Cranves-Sales.

Renforcer l'attractivité de notre tissu commercial

Nous adoptons une politique permettant, tout en maîtrisant le développement commercial, de renforcer l'attractivité et le rayonnement de ce secteur économique.

Pour cela, nous chercherons à renforcer la qualité et l'image de notre offre commerciale :

- en améliorant la qualité d'aménagement des pôles d'activités* (cf. 2.2.1),
- en favorisant l'implantation de commerces à forte notoriété,
- en développant un nouveau pôle commercial nécessairement thématique et à fort rayonnement. Le projet actuel de pôle commercial « d'excellence » envisagé sur le secteur des îles à Étrembières, devra apporter une véritable plus-value par rapport à l'offre actuelle et se positionner à une échelle franco-genevoise.

Il est actuellement envisagé que ce pôle se développe sur la thématique sports et loisirs, en synergie avec le pôle d'équipements publics de loisirs prévu à terme sur le même secteur (cf. 2.3.3).

Cette optique intéressante nous permettra de répondre, tout en se positionnant de façon complémentaire, aux projets de sites de loisirs qui se développent à l'extérieur des agglomérations.

L'ensemble de ces orientations sera affiné dans une Charte de développement commercial.

Rechercher, développer et valoriser les complémentarités sur le plan économique avec Genève et les autres territoires de la métropole franco-valdo-genevoise

Nous voulons développer avec Genève et les autres territoires de la métropole franco-valdo-genevoise des relations économiques mutuellement profitables. En effet, les différences d'environnement et de cadres législatifs et fiscaux entre ces territoires peuvent être sources de difficultés, mais aussi de complémentarités dans le domaine économique, qu'il s'agit de saisir et de valoriser par des partenariats transfrontaliers. Cette complémentarité est notamment à développer en matière d'implantations d'entreprises.

La métropole franco-valdo-genevoise rayonne largement sur le plan international. Dans cette logique de complémentarités, les territoires français pourraient accueillir des activités et équipements liés à cette ouverture à l'international (à titre d'exemple, des ONG : Organisations non gouvernementales). Nous citerons comme exemple de site d'accueil potentiel sur notre territoire, le site de l'Étoile Annemasse-Genève. Le thème de la « solidarité internationale » constitue une piste intéressante à explorer dans cette optique.

Ces relations économiques privilégiées doivent s'accompagner d'un développement de complémentarités et de partenariats économiques avec d'autres territoires de Haute-Savoie, comme par exemple la Vallée de l'Arve, pôle de compétitivité.

« Vers une plus forte gouvernance à l'échelle du territoire »

Notre projet politique répond à notre volonté d'engager notre territoire dans une réelle dynamique d'attractivité et de croissance.

Il exprime des choix forts de préservation et de développement, tout en respectant de grands équilibres entre espaces « verts » et urbanisation, entre centre et périphérie, entre proximité et rayonnement. Il traduit notre souhait de construire une identité collective, pour renforcer le sentiment d'appartenance à notre territoire. Il affirme également un positionnement commun face à Genève et aux territoires français environnants, non pas dans un esprit de concurrence ou de « repli sur soi », mais dans la volonté d'engager un dialogue constructif, tout en renforçant notre attractivité propre. C'est uniquement dans une coopération forte à l'échelle réelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise que nous pourrions maîtriser un développement territorial parfois trop rapide et répondre de façon cohérente aux dysfonctionnements qu'il crée sur nos territoires.

La construction de notre projet politique, à douze communes, autour du SCOT, a renforcé notre engagement à travailler ensemble.

Cet engagement devra se poursuivre au-delà du SCOT lui-même, dans le cadre de sa mise en œuvre. Car si nous offrons à nos concitoyens, par nos communes et nos intercommunalités, des services de qualité, il est apparu, tout au long de notre travail, que nous ne sommes pas à ce jour suffisamment structurés pour définir des stratégies communes, ou pour mener des projets communs, susceptibles de peser sur notre environnement.

Notre Diagnostic montre bien que l'ensemble de notre territoire fonctionne déjà comme une véritable agglomération. Il est un espace pertinent à la fois pour définir et faire vivre des projets coordonnés et cohérents avec notre ambition globale. Pour ces raisons, nous devons nous munir d'une approche « stratégique », mais aussi de conditions de portage, de mise en œuvre et d'animation nécessaires à leur concrétisation.

Nous avons besoin pour cela d'une gouvernance territoriale forte :

- à l'échelle de nos 12 communes, pour mieux répondre aux besoins de nos habitants. Elle est une condition de réussite essentielle de notre SCOT, afin d'ouvrir et d'apaiser le dialogue entre communes, de mutualiser nos ressources et de combiner nos énergies pour porter ensemble des actions fortes, bénéficiant à tout notre territoire.
- mais aussi à l'échelle des territoires français environnants et de l'agglomération franco-valdo-genevoise, parce que nous sommes inévitablement liés et que nous ne pourrions pas trouver de solutions à nos problèmes en restant isolés.

Pour préparer l'avenir des générations futures et s'inscrire dans un développement vraiment durable, les 12 communes affirment leur adhésion à notre SCOT, notre projet pour bâtir un territoire équilibré pour les 10 prochaines années.